



Les Cévennes
Parc National

Charte du Parc national des Cévennes

**Réunions territoriales d'information
Avril-mai 2010**

Synthèse des débats



Rappel des objectifs et du déroulement des réunions territoriales

Les réunions territoriales d'avril et mai 2010 avaient pour objectif de rencontrer les élus municipaux du territoire du Parc national.

Les conseillers généraux, les sous-préfets et les présidents de Pays étaient également conviés à participer.

Il a été retenu le choix de s'appuyer sur les territoires des communautés de communes afin de limiter le nombre de réunions, tout en s'appuyant sur un découpage légitime et émanant du territoire.

Dans la très grande majorité de cas, ces réunions ont été organisées de manière conjointe avec les présidents des communautés de communes qui étaient ainsi co-invités.

20 réunions ont été ainsi organisées, permettant de regrouper 147 des 152 communes de l'aire optimale d'adhésion. 5 communes de l'Ardèche appartenant au parc naturel régional des Monts d'Ardèche avaient été rencontrées en 2009 dans le cadre de la procédure de révision du PnR.

Les objectifs généraux de ces réunions étaient :

- d'informer l'ensemble du territoire préalablement à l'engagement de la rédaction de la charte
- de faire remonter au conseil d'administration les questions qui se posent sur le territoire autour de la charte, en amont de la définition par le conseil du cadre d'élaboration
- d'impliquer les élus comme partenaires et acteurs de la rédaction de la charte.

La participation aux réunions

Ces réunions ont permis de rencontrer des élus municipaux de **85%** des communes du territoire du Parc national, dont **93%** des communes du cœur. Ces communes étant en moyenne représentées par **3,3** élus.

Les **423** élus municipaux présents aux réunions représentent **près du quart (24 %)** de l'ensemble des conseillers municipaux invités (**1799** élus).

Participations	Invités	Présents	%
Communes	152	129	85
Conseillers municipaux	1799	423	24
Administrateurs	-	21	-
Autres participants	-	41	-

La participation est plus faible qu'attendue, ce sentiment est partagé par les élus présents. Il leur apparaît important de communiquer sur les possibilités d'implication des élus afin de les mobiliser.

Préoccupations et attentes exprimées

La synthèse proposée ci-dessous tente de résumer les préoccupations évoquées dans les différentes réunions en les regroupant par grandes thématiques. Les textes en italique illustrent les débats issus des réunions.

■ Un établissement qui doit se mettre à l'écoute et au service du territoire

Cette préoccupation, notamment exprimée sur le territoire des communes concernées par le cœur, met en avant la question de la méthode et des modes d'intervention de l'établissement public : au-delà du projet de territoire, les élus souhaitent une évolution du positionnement de l'établissement et de ses agents. Cette évolution doit permettre de changer l'image du Parc national en le positionnant comme un atout plus qu'une contrainte.

Un établissement public qui doit changer d'image et mettre au service du territoire ses capacités de pédagogie et d'expertise (Réunion de Pourcharesses)

Un établissement public qui doit mieux impliquer la population dans le processus : construire une vie commune entre les habitants et l'établissement public (Réunion de Saint-Michel de Dèze)

Insister sur la démarche partenariale à mettre en œuvre entre le Parc national et le territoire : une appropriation réciproque du territoire et du Parc national pour une démarche partenariale de contractualisation (Réunion de Saint-Martin-de-Lansuscle)

Une nécessité de diplomatie de la part du Parc National sur le terrain (Réunion de L'Espérou)

■ La gouvernance de l'établissement : aller encore plus loin dans l'implication des acteurs locaux

De nombreuses questions et débats ont porté sur la composition du conseil d'administration et la mise en place des instances de consultation (Conseil Economique Social et Culturel, groupes de travail pour l'élaboration de la charte).

La question centrale est l'implication du territoire dans l'élaboration de la charte, le CESC apparaît comme un organe clé, et des élus s'interrogent sur sa dimension, sa constitution et sa représentativité, son indépendance par rapport au conseil d'administration. Certains élus s'interrogent également sur le pouvoir de l'Etat vis-à-vis du nouveau Conseil d'Administration aux compétences renforcées.

Comment faire pour consulter tout le monde et comment impliquer les communes dans l'élaboration de la charte ? (Réunion de Saint-Paul-le-Jeune)

Être vigilant pendant le processus d'élaboration de la charte, concernant l'information et la participation. (Réunion de Saumane, La Salle Prunet).

Regret que les désignations au CA des personnes qualifiées ne soient pas plus collégiales (Réunion de Saint-Martin-de-Lansuscle)

Le CESC doit être indépendant, vivant, représentatif et disposer de compétences plus larges (Réunion du Pont-de-Montvert)

Il est dommage que le CESC ne s'appelle pas le Conseil Economique, Social, Culturel et de l'Environnement (Réunion de Saint-Martin-de-Lansuscle)

Quelle composition des commissions, quelle place dans celles-ci pour les élus locaux (Réunions de Sainte-Enimie, de l'Espérou, de Bédoues, de Saint-Roman de Cordières)

Le processus d'élaboration de la charte : CESC / Cycle de vie de la charte / réglementation (réunion du Vigan)

Quel(s) pouvoir(s) de l'Etat vis-à-vis du conseil d'administration ? (Réunion de Saint-Roman de Cordières).

Si la charte est élaborée localement, quelle assurance peut on avoir qu'elle ne soit pas modifiée lors de son examen au niveau national ? (Réunion de Meyrueis)

■ La question des moyens financiers

Les élus ont largement soulevé la question des moyens financiers, c'est une question clé par rapport à l'ambition de la charte et aux mesures que l'on peut imaginer.

Il semble aux élus que la mobilisation de moyens financiers peut passer par

- la construction d'un projet autour de grands objectifs partagés, peu nombreux, et lisibles, qui mobilisera d'autant mieux les programmes financiers régionaux
- le caractère « national » du Parc : la préservation et la valorisation d'un patrimoine d'envergure nationale et internationale dépasse la seule responsabilité du territoire et permet de légitimer un soutien fort de l'Etat et des grandes collectivités

Pour mobiliser des moyens financiers : construire un projet qui cible quelques grands objectifs et faire valoir la dimension « national » du Parc (réunion de Saint-Michel-de-Dèze)

La question des moyens : pour mobiliser des moyens financiers, il faut construire un projet collectif autour de quelques grands objectifs (Réunion de Bédoues)

La charte sera un document aussi « léger » que possible qui définira des grands objectifs partagés conciliant préservation et développement (Réunion de Saint-Martin-de-Lansuscle)

Passer d'une vision d'une enveloppe financière initiale allouée à l'établissement public, donc d'un « gâteau à partager », à une logique de mise en cohérence pour donner de la force aux projets et mobiliser des financements (Réunions de Saumane, de Gagnières).

La bonification de Dotation Globale de Fonctionnement accordée aux communes « cœur » sera-t-elle augmentée ? (Réunion de La Salle Prunet).

■ La charte : un outil pour prendre en compte les spécificités du territoire du Parc national ?

⇒ Dans l'application des réglementations ?

Les élus ont fait ressortir que dans plusieurs domaines les réglementations nationales sont parfois peu adaptées à la réalité du territoire cévenole. Ils souhaiteraient que la charte permette une meilleure prise en compte des spécificités du territoire dans l'application de ces réglementations. La charte ne pourra pas engendrer de dérogation à une loi nationale, en revanche, elle peut éventuellement permettre de préciser des modes d'intervention coordonnés des administrations.

La loi sur l'eau est très dirigiste et ne fait pas de distinction. On doit attendre du Parc qu'il puisse faire valoir les préoccupations locales au niveau national. (Réunions de L'Espérou, de Lasalle, de Saint-Michel de Dèze).

La charte permettra de clarifier les règles, spécifiques ou non au parc, mais il ne sera pas possible de déroger aux règles générales (Réunion de Saint-Martin-de-Lansuscle)

La charte permettra-elle de rendre plus souple les contraintes imposées par le décret ? Quel poids des choix locaux dans la réglementation en cœur ? (réunion de Meyrueis).

⇒ **Dans la prise en compte de spécificités locales ?**

La charte pourrait être signée par d'autres organismes afin de faire reconnaître des spécificités du territoire du parc national. Par exemple, par les chambres d'agriculture dont les politiques ne sont pas toujours adaptées aux contraintes et aux enjeux du territoire des vallées cévenoles. (Réunion de La Grand Combe).

La charte du Parc National peut également constituer un appui moral pour développer l'agriculture (réunion de La Grand Combe).

Les enjeux, les orientations, les objectifs et les mesures pourront être spécifiés pour chaque territoire selon son contexte naturel et socio-économique voire sa volonté politique. (Réunion de Saint-Enimie)

■ **S'assurer de la bonne articulation entre la charte et les politiques en place sur le territoire**

La question de l'articulation de la charte du Parc national avec l'ensemble des démarches déjà engagées sur le territoire est une préoccupation forte du territoire.

Ont notamment été évoquées les cohérences avec:

- *Les communautés de communes et leurs projets de territoire (Réunions de Gagnières, Saint-Sébastien d'Aigrefeuille, ...)*
- *Les Pays (réunions de Saint-Michel-de-Dèze et de Saint-Paul-le-Jeune)*
- *SAGE et contrat de rivière (réunion de Bédoues)*
- *Natura 2000 (réunions de Saint-Martin-de-Lansuscle, de L'Espérou, de Génolhac, de Sainte-Enimie, Saint-Roman de Codières)*
- *La politique forestière de l'Etat (réunions de Villefort et de L'Espérou)*
- *Le Syndicat intercommunal d'aménagement du Mont Lozère (réunion de Génolhac)*
- *Les politiques des départements : politique routière (réunions de Génolhac, de Gagnières), les Espaces Naturels Sensibles, petit patrimoine (Réunion de Saumane), eau (Lanuéjols)*
- *Les stratégies des GAL Leader (Saumane)*
- *Les mises aux normes des dispositifs d'assainissement (Le Bleymard)*
- *Les Agenda 21 (La Grand-Combe)*

■ **La libre adhésion et la cohérence territoriale du périmètre final du Parc national**

La liberté donnée par le législateur aux communes d'adhérer ou non à la charte est appréciée par les élus.

En revanche, le risque de discontinuité de l'aire d'adhésion et de la perte de cohérence du projet de territoire que constitue la charte a été soulevé à plusieurs reprises, notamment concernant les communes à cheval sur le cœur. (Réunions de Lanuéjols, Gagnières, Sainte-Enimie, le Bleymard)

La cohérence de la dynamique d'adhésion à l'intérieur d'une même communauté de commune a été également très largement évoquée. Elle pose la question du partage des compétences entre communes et communautés de communes (engagement par une commune de compétences déléguées).

■ Les évolutions sur l'aire d'adhésion

De nombreuses questions ont abordé les conséquences de la réforme sur l'ancienne « zone périphérique ». Le territoire a notamment souhaité avoir des précisions sur la possibilité d'implications réglementaires de la charte en aire d'adhésion, ou sur le positionnement de l'établissement sur cette aire d'adhésion.

Jusqu'ici peu de contraintes en zone périphérique, qu'est ce que cette restructuration implique ? Un accompagnement technique et financier de la part du Parc national : vers une implication plus forte en Aire d'Adhésion ? La loi de réforme de 2006 : Quel changement de philosophie par rapport à l'ancienne zone périphérique ? (Réunion de Lasalle)

Quelle cohérence entre le cœur et l'aire d'adhésion (Réunion de Villefort)

Quels seront les dispositions règlementaires et les contraintes en aire d'adhésion ? Quelles seraient les conséquences si une commune ne les respectait pas ? (Réunion de La Salle Prunet)

Quelle place pour la réglementation en aire d'adhésion dans la charte ? (Réunions du Pont-de-Montvert, de Saumane)

Quel rôle de police des agents du Parc en Aire d'Adhésion ? (Réunion du Vigan, La Salle Prunet)

Quels impacts potentiels de la charte sur la question de la chasse en aire d'adhésion ? (Réunion de l'Espérou)

Une implication immédiate de l'établissement public du Parc National auprès des nouvelles communes de l'aire optimale d'adhésion, leur permettrait de tester la réactivité et la plus value apportée par le Parc, et constituerait une expérience et un argument fort pour l'adhésion. (Réunion de Gagnières)

■ La maîtrise de la circulation motorisée sur les pistes en aire d'adhésion

L'idée d'une réglementation imposée et généralisée dans l'aire d'adhésion est le plus souvent vivement rejetée : l'aire d'adhésion ne doit pas être une extension du cœur.

Mais le développement des loisirs motorisés (Quads, 4x4, motos), avec les conflits d'usage qu'il entraîne, est une préoccupation du territoire. La définition d'objectifs communs pour encadrer une réglementation communale de la circulation sur des sites sensibles en aire d'adhésion peut être un bon outil, mais une réflexion est à mener pour maîtriser un équilibre raisonnable entre les différents usages.

L'exemple de l'arrêté municipal de Bérrias-et-Casteljau (Réunion de Saint-Paul Le Jeune),

Certains élus et la population veulent limiter les abus, mais la limitation de la circulation est un tabou. (Réunion de Lanuéjols).

La charte peut être perçue comme un atout sur cette thématique, faire « parapluie », et donner plus d'assurance et d'arguments aux élus face à leurs administrés pour traiter cette question. (Réunion de Lasalle).

Difficulté entre autres pour ne pas pénaliser l'activité chasse. (Réunion de Saumane)

■ La question de l'urbanisme en aire d'adhésion

Deux questionnements autour du rôle de la charte dans le domaine de l'urbanisme en aire d'adhésion : d'un côté une crainte en terme d'obligation (outils, contrainte, coûts), et de l'autre la charte comme atout pour des politiques municipales volontaristes.

La charte peut être perçue comme un atout et donner plus d'assurance et d'arguments aux élus face à leurs administrés : Protection du foncier agricole. (Réunion de Lasalle).

Quelles contraintes en matière de documents de planification urbaine ? Une obligation de passer au PLU ? (Réunions du Vigan, de Meyrueis, de La Salle Prunet)

Quel positionnement vis-à-vis des projets liés aux énergies renouvelables ? (Pays Viganais, Lanuéjols, Saint-Enimie, Villefort, Gagnières)

Quels accompagnements techniques et financiers de l'établissement public (Réunion de Saumane, de l'Espérou)

Quelle place pour les habitats alternatifs (Réunions de Génolhac, du Pont-de-Monvert)

Les communes du sud-est du parc constituent une interface entre la zone urbanisée d'Ales et la zone protégée du cœur de Parc national. La charte est une opportunité pour mieux gérer cette interface. (Réunion de la Grand-Combe).

■ Les questions autour du cœur et de sa réglementation

Ces réunions ont été l'occasion d'aborder des points spécifiques sur le cœur et sur sa réglementation.

Ont notamment été évoquées les questions :

- *d'état des lieux et zonage du cœur qui ne doivent pas seulement concerner le patrimoine naturel mais aussi les activités humaines (Réunion de Villefort)*
- *d'adaptation des droits de circulation pour la population locale (Villefort, Lanuéjols, L'Espérou)*
- *de la gestion de l'équilibre entre la faune sauvage et les activités humaines (Réunion de Saint-Michel-de-Dèze) et la question des « zones de tranquillité » (Réunions de Villefort, du Vigan)*
- *de zonage de réserves forestières ((Réunion de Villefort, projet de réserve forestière à Altier à soumettre à la discussion de la charte)*
- *de la forte limitation de la constructibilité dans le cœur par rapport à l'accueil de populations (Pont-de-Monvert) et de la liste des lieux-dits habitables (Réunion de Saint-Martin de Lansuscle)*
- *des conditions de cueillette (Réunion de Saint-Martin de Lansuscle)*
- *de l'écobuage.*

■ Les avancées et implications potentielles du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

La candidature pour le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO est portée par l'Etat français. Elle porte sur les paysages agropastoraux vivants et évolutifs des Causses et des Cévennes. Elle sera redéposée pour la troisième fois en février 2011 et examinée en juillet 2011. Si le bien est classé, il y aura une zone cœur de dimension réduite recentrée sur les paysages agropastoraux de valeur exceptionnelle et universelle selon l'UNESCO. Cette zone cœur sera entourée d'une large zone tampon située entre Mende, Millau, Lodève, Ganges, Alès, les Vans.

Certains élus s'interrogent sur l'avancement du dossier, sur ses implications potentielles en terme de réglementation et sur la pertinence de représenter le dossier à l'UNESCO avant la fin de l'élaboration de la charte. (Réunions du Vigan, Saint-Roman de Codrières, ...)

Réactions sur les questions à traiter dans la charte

■ Rappel des questions proposées par les services de l'établissement public

Les services de l'établissement public ont proposé aux élus de réfléchir autour de 11 questions qui pourraient être abordées dans la charte.

Les participants ont été invités à reformuler ces questions, à en proposer d'autres et ensuite à les hiérarchiser en votant pour la question de principe et les deux questions thématiques qu'ils jugeaient les plus importantes.

Questions de principe

1. Comment définir l'identité du territoire ?
2. Que peut signifier « être une commune Parc national » ?
3. Comment à la fois protéger et valoriser économiquement le patrimoine ?

Questions thématiques

1. Comment accompagner le renouveau démographique en préservant la personnalité et la qualité de vie du territoire ?
2. Comment favoriser une agriculture dynamique qui produise aussi des paysages ouverts et une nature en bonne santé ?
3. Comment mettre en valeur le potentiel de richesses de la forêt ?
4. Comment anticiper la pression sur l'eau ?
5. Comment gérer la coexistence entre l'homme et la grande faune ?
6. Comment faire vivre et partager le patrimoine culturel ?
7. Comment développer un tourisme qui reste original et maîtrisé ?
8. La charte du Parc national doit-elle avoir un volet d'engagement éco responsable ?

■ La reformulation des questions

La majorité des questions proposées, en commençant par « comment », fixent des objectifs. Derrière le « comment », la question posée aux élus est donc également celle du partage de ces objectifs.

Par ailleurs, les élus ont à plusieurs reprises fait remarquer que pour répondre à ces objectifs, ce ne sont pas les idées et les projets qui manquent, mais les moyens financiers pour les mettre en œuvre. Les éléments de réponse à ces questions sont donc à penser et à mettre en perspective avec les moyens disponibles ou potentiels.

Questions de principe :

1. La question de l'**identité du territoire** couvre deux notions : l'identité vécue par les habitants, et l'identité à construire.
2. Pour la question «**Qu'est-ce qu'être une commune Parc ?** », les élus s'attendaient souvent à recevoir des réponses et non à être en position de proposer des pistes / idées. Certains élus des nouvelles communes de l'aire optimale d'adhésion souhaiteraient échanger avec les élus concernés par le cœur pour bénéficier de l'expérience des communes « cœur ».
3. Le **patrimoine** n'est pas uniquement à conserver ou protéger : il est vivant et évolutif. Il faut réfléchir à «comment en créer du nouveau ?»

Questions par domaines d'action :

1. La question du **renouveau démographique** doit traiter prioritairement et explicitement le thème de l'urbanisme, puisqu'il constitue le levier principal pour les élus. Cette thématique recouvre également les sous-questions de l'éco-construction, de l'auto-construction, de la gestion de l'habitat alternatif ou « non conforme ». Le thème de l'architecture est donc central. L'accueil de nouvelle population revoit également à celle du développement économique : formes urbaines, vie permanente, solvabilité des nouvelles populations.
2. La thématique de l'élevage est incluse dans la question relative à **l'agriculture et au maintien de paysages ouverts**.
3. Pour certains, la question n'est pas « **Comment anticiper la pression sur l'eau ?** » mais bien « comment gérer cette pression ? », qui constitue d'ores et déjà une problématique centrale pour les communes.
4. Il a été demandé plusieurs fois que le postulat de « **tourisme original et maîtrisé** » soit précisé.

■ Les questions ou thèmes complémentaires issus des débats

- *Quelle place pour les énergies renouvelables ?*
- *L'installation et la mixité sociale dans le cœur du parc ?*
- *Comment prendre en compte la dimension dynamique du patrimoine dans les politiques culturelles, agricoles, touristiques ou autres ?*
- *Comment intégrer la question des déplacements à la réflexion sur l'implantation des habitants ?*
- *Comment faciliter l'exploitation la plus directe et locale possible des ressources ?*
- *Est-il envisageable que le nom du Parc national évolue afin de prendre en compte les différentes identités du territoire ?*
- *Quelle politique de formation et d'éducation à l'environnement ?*
- *Comment à la fois pérenniser et réguler la cueillette ?*
- *Quelle place du Parc national comme laboratoire de conservation et de gestion du patrimoine animal et végétal, sauvage ou domestique ?*

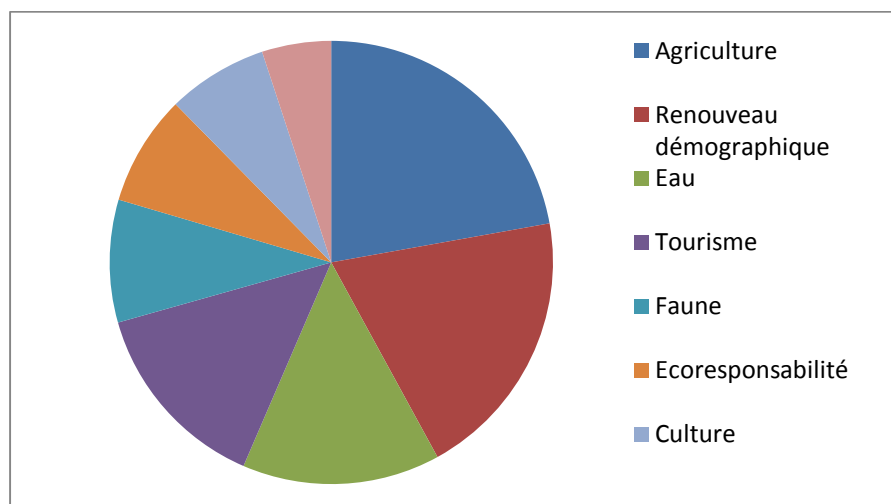
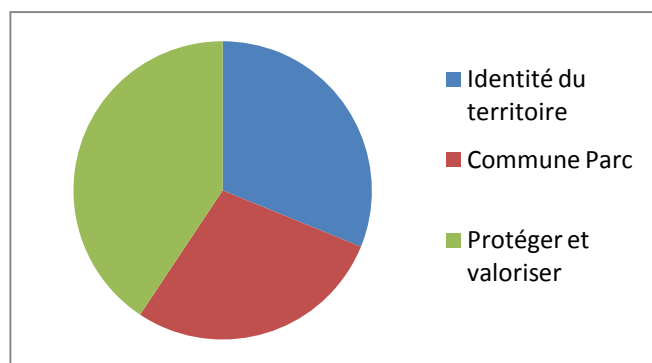
■ La sensibilité aux questions

Le vote sur le choix des questions prioritaires a été effectué 18 fois sur les 20 réunions réalisées. Des ateliers permettant d'approfondir les trois questions retenues ont été organisés pour 16 des 20 réunions.

Les élus ont souvent indiqué que l'ensemble des questions devraient être abordées dans la charte. Le vote ne permet que de mettre en évidence des sensibilités, mais n'exclut pas les autres questions.

Le classement des questions

Questions de principe	Nombre global de votes	Nombre d'ateliers choisis
Comment définir l'identité du territoire ?	105	6
Que peut signifier « être une commune Parc national » ?	95	4
Comment à la fois protéger et valoriser économiquement le patrimoine ?	137	7
Questions thématiques	Nombre global de votes	Nombre d'ateliers choisis
Comment accompagner le renouveau démographique en préservant la personnalité et la qualité de vie du territoire ?	146	13
Comment favoriser une agriculture dynamique qui produise aussi des paysages ouverts et une nature en bonne santé ?	163	13
Comment mettre en valeur le potentiel de richesses de la forêt ?	37	0
Comment anticiper la pression sur l'eau ?	106	4
Comment gérer la coexistence entre l'homme et la grande faune ?	66	1
Comment faire vivre et partager le patrimoine culturel ?	54	2
Comment développer un tourisme qui reste original et maîtrisé ?	104	4
La charte du Parc national doit-elle avoir un volet d'engagement éco responsable ?	59	0



Avis sur l'organisation de la concertation avec les élus et le public

■ La concertation avec les élus

De manière unanime, les élus reconnaissent le territoire des intercommunalités comme échelle pertinente pour la concertation lors de l'élaboration de la charte : *territoire de projet, habitude de travailler ensemble entre communes, territoire ni trop petit - ni trop grand.*

Ils souhaitent donc que les réunions de concertation s'appuient sur le même périmètre que celui proposé pour ces premières réunions d'information.

Sans remettre en cause le périmètre de l'intercommunalité en tant qu'espace de concertation, certains élus souhaitent que les communes et les maires aient un rôle direct dans cette concertation (*Meyrueis, Sainte-Enimie*)

L'intérêt d'élargir la réflexion et les échanges à un territoire plus vaste a également été évoqué à plusieurs reprises (*Bédoues, Saint-Martin-de-Lansuscle, Meyrueis, L'Espérou,...*), l'échelle du massif étant proposée. Cette échelle est vue comme complémentaire à l'échelle intercommunale.

L'implication des intercommunalités et l'échange d'information peuvent être renforcés par la mise en place d'élus référents au sein des communautés de communes et par l'implication des agents de développement dans le processus d'élaboration de la charte.

Pour le cœur, les élus approuvent la mise en place d'un dispositif particulier, avec une concertation descendant à l'échelle de chacun des conseils municipaux.

■ L'information du public

Tous les élus reconnaissent l'absolue nécessité d'une information la plus large possible de la population pendant toute l'élaboration de la charte.

Les supports d'information classiques de l'établissement public du Parc national apparaissent bien adaptés, de nombreux élus se proposant de relayer les informations dans leur propre support de diffusion (journaux et bulletins municipaux ou communautaires). Il est également proposé d'utiliser les instances existantes sur le territoire (forum Agenda 21, groupes de travail de Syndicat mixte ou autre) pour servir de relais entre le parc et la population du territoire.

La mise en place de réunions publiques ne peut s'envisager que dans une phase relativement avancées lorsque des propositions concrètes pourront être présentées.

La mise en place d'un « *comité citoyen de relecture* » des documents intermédiaires est très largement approuvée, car il permet une implication individuelle des personnes les plus motivés pour participer à l'élaboration de la charte : « il faut par ailleurs offrir à tous la possibilité de s'exprimer via des contributions écrites, comme cela a été fait dans le cadre du livre blanc sur la chasse réalisé par le parc national. ». Cette proposition a été toutefois mise en cause car elle pose les questions de représentativité de ce « comité » (chaque personne ne représente qu'elle-même) et d'exclusion des personnes les moins à l'aise avec l'écrit.

Pour le cœur, les élus retiennent la proposition d'inviter la population communale au conseil municipal consacré à la charte.

Annexes

1. **Carte 1 : Les taux de participation par communes.**
2. **Carte 2 : Les votes des questions de principe et les ateliers réalisés.**
3. **Carte 3 : Les taux de vote pour les quatre principales questions thématiques.**
4. **Atelier 1 : Comment définir l'identité du territoire ?**
5. **Atelier 2 : Comment à la fois développer et valoriser économiquement le patrimoine ?**
6. **Atelier 3 : Comment accompagner le renouveau démographique en préservant l'identité et la qualité de vie du territoire ?**
7. **Atelier 4 : Comment favoriser une agriculture dynamique qui produise aussi des paysages ouverts et une nature en bonne santé ?**

Taux de participation des communes



Implantation régionale du Parc



Repères administratifs

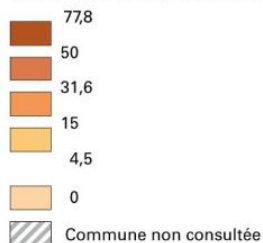
Mende Préfecture

Florac Sous-préfecture

Genolhac Chef-lieu de canton

Vébron Commune

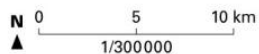
Taux de participation des communes en %
(part des conseillers municipaux présents)



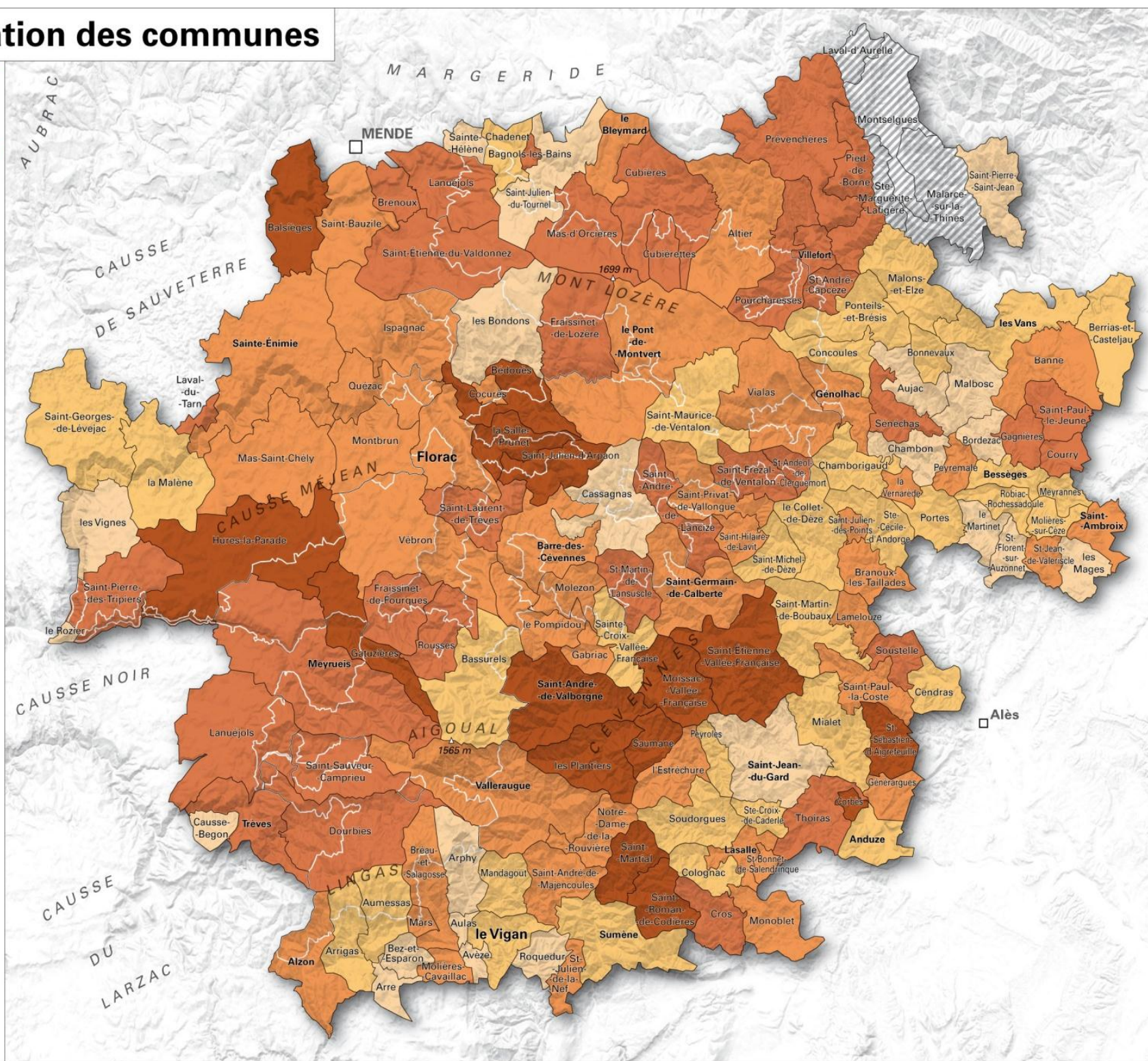
— Limite de commune

△ Sommet principal

Cœur du Parc national des Cévennes



Sources : PNC, IGN BDTOPO®
Édition : taux_participation_com_pnc.ai
© Parc national des Cévennes - mai 2010



Choix des ateliers de réflexion



Implantation régionale du Parc



Repères administratifs

Mende Préfecture

Florac Sous-préfecture

Génolhac Chef-lieu de canton

Distribution des votes par question



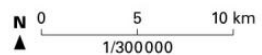
Question de principe choisie pour l'atelier

- Identité du territoire
- Commune "Parc"
- Protection et valorisation
- Pas d'atelier
- Non représenté

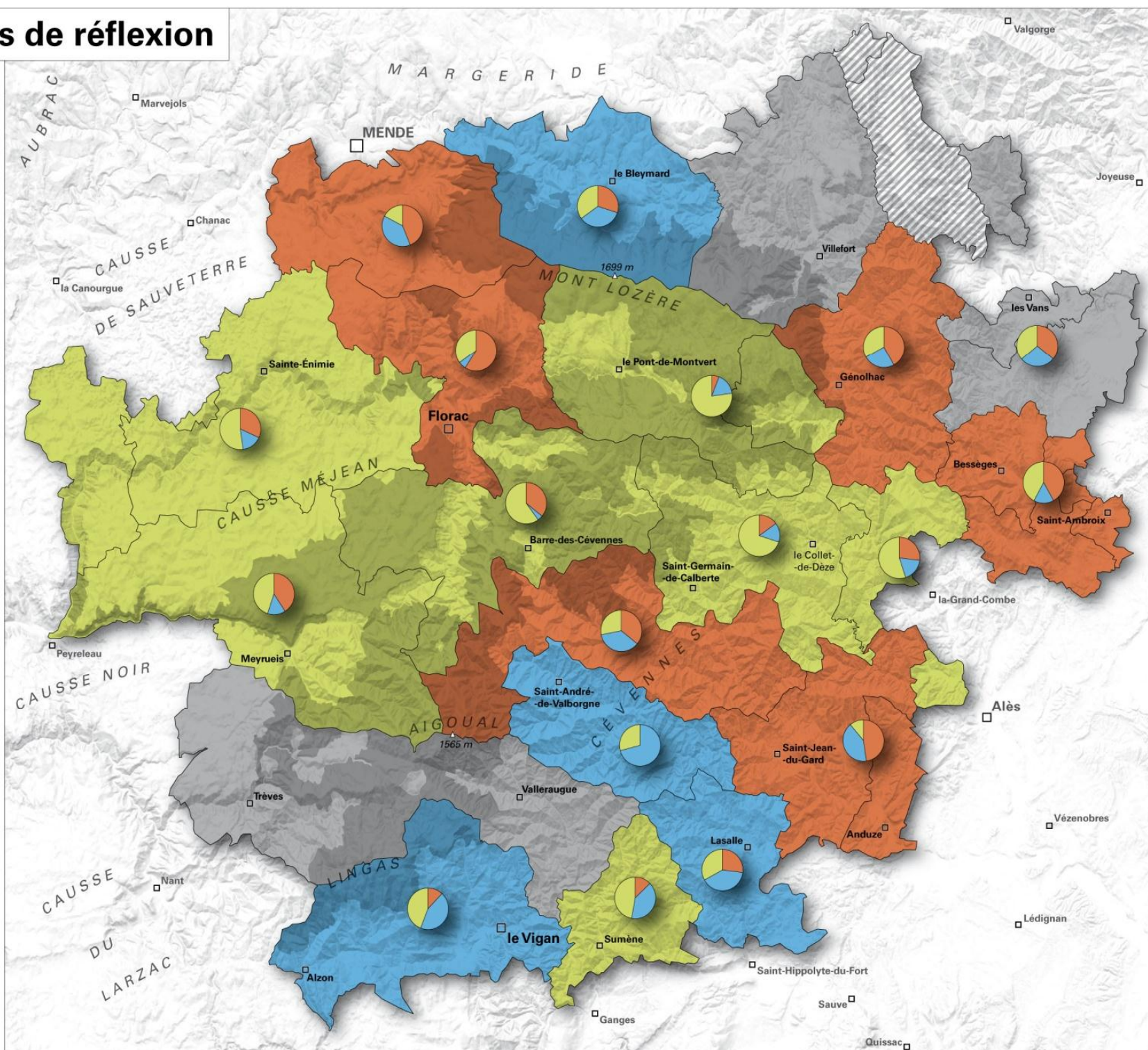
INTITULÉ COMPLET DES QUESTIONS DE PRINCIPE

- Comment définir l'identité du territoire ?
- Que peut signifier «être une commune Parc national» ?
- Comment à la fois protéger et valoriser économiquement le patrimoine ?

- Limite de communauté de communes
- ▲ Sommet principal
- Cœur du Parc national des Cévennes



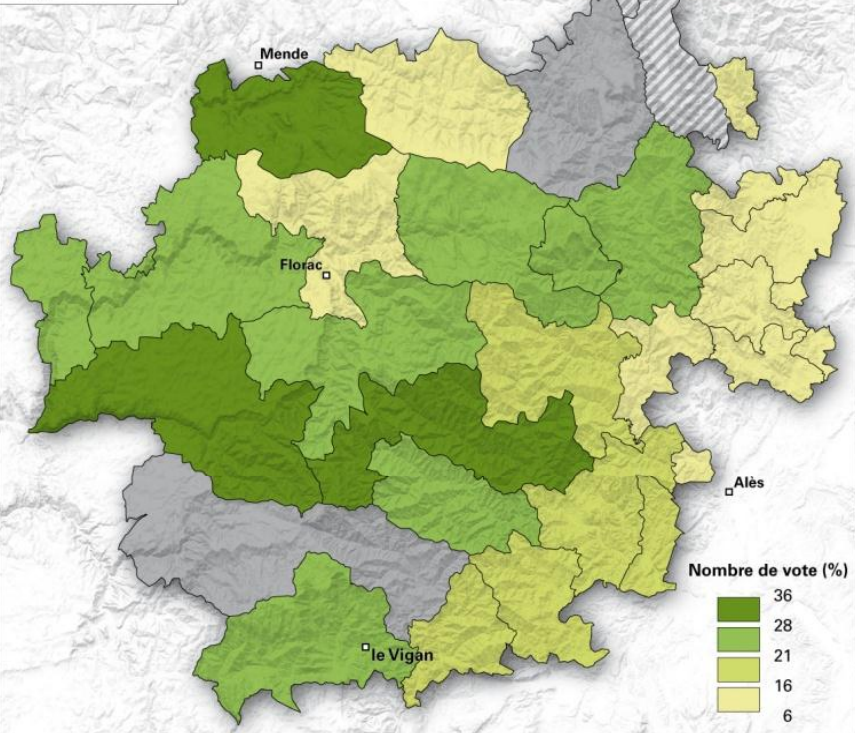
Sources : PNC, IGN BDTOPO®
Édition : ateliers_reunions_com_com.ai
© Parc national des Cévennes - mai 2010



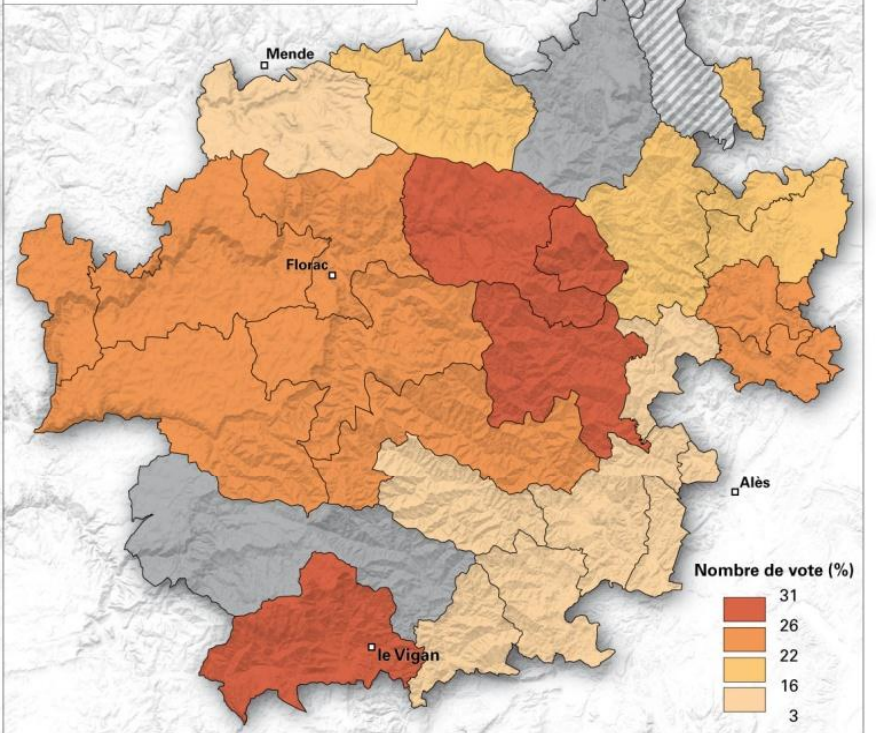
Synthèse des réunions avec les communautés de communes



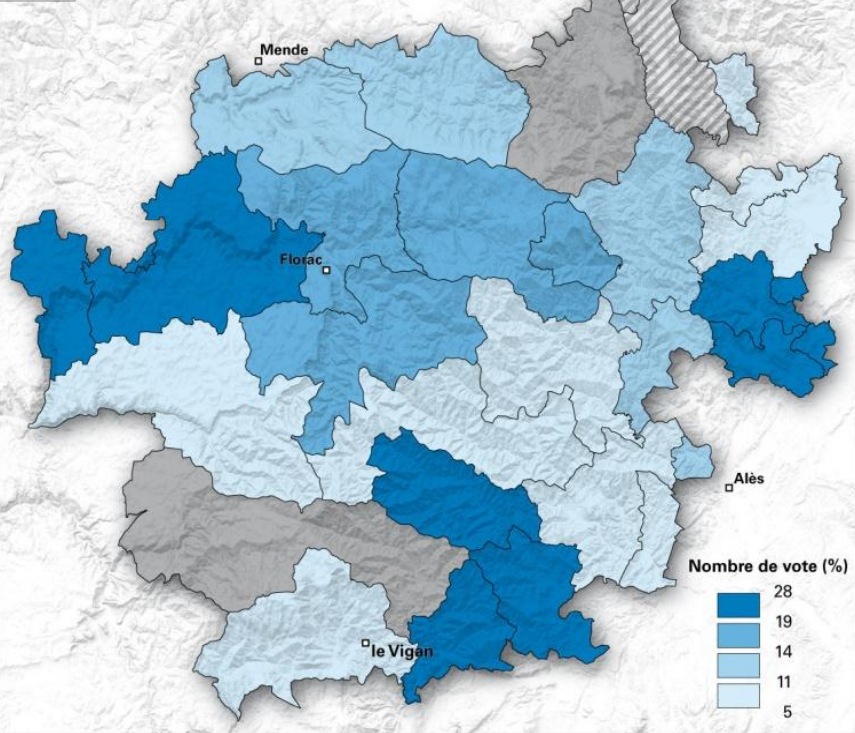
Agriculture



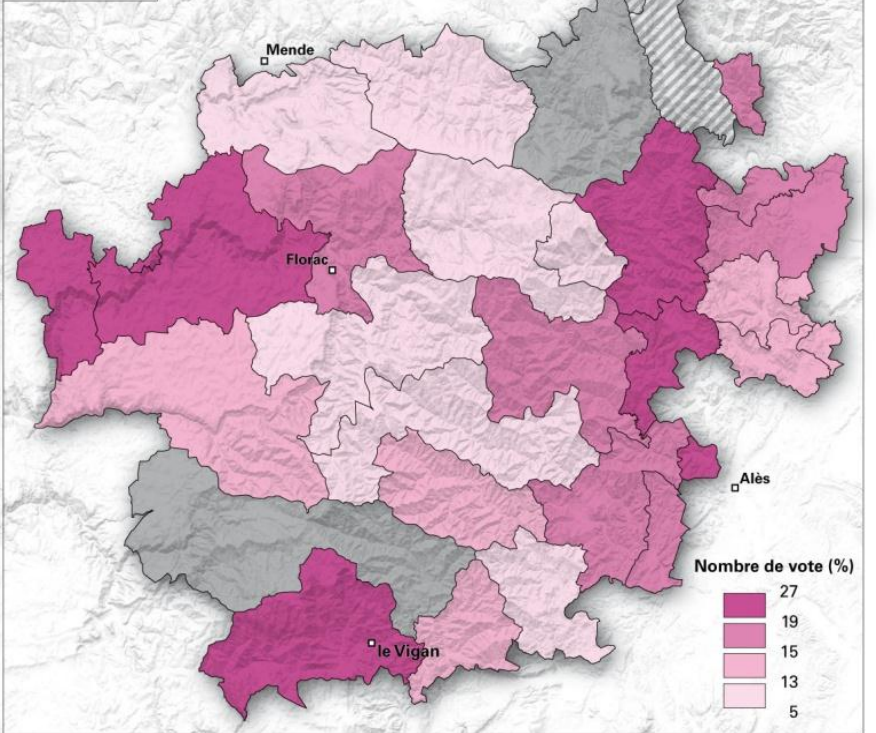
Renouveau démographique



Eau



Tourisme



N 0 10 20 km
 1/600000

Sources : PNC
 Édition : synthese_reunions_com_com.ai
 © Parc national des Cévennes - mai 2010

Comment définir l'identité du territoire ?

■ Un territoire façonné par l'homme

- Un territoire façonné par l'homme et qui en porte son empreinte
- Un pays rude, qui a façonné l'implantation humaine, le caractère des hommes, et qui est façonné par eux.
- Une coévolution de l'homme et de son environnement
- Territoire(s) façonné(s) par l'homme
- Une diversité « naturelle »
- Une cohérence géologique
- Un parc habité

■ Des hommes façonnés par la rudesse de leur environnement

- Un rapport passionnel à la terre et à l'histoire
- Des valeurs d'indépendance et de résistance
- L'individu ou le groupe se reconnaît dans ce territoire

■ Faire de l'identité un atout pour l'avenir

- Valoriser l'image de la commune
- Se rassembler autour de l'identité avec les approches de filières et de projets

■ Une responsabilité dans la préservation et la transmission de cette identité

- Une nécessité de préservation
- Responsabilité du PNC : partage, éducation, communication ; doit fédérer et créer des cohérences

Comment à la fois protéger et valoriser économiquement le patrimoine?

■ Favoriser un développement construit sur des valeurs collectives et partagées

- Préciser la notion de valeur en fonction de l'Intérêt général
- Patrimoine et engagement public
- Etre exigeant sur les pratiques, choix, méthodes qui ont un impact sur le patrimoine
- La protection et la valeur économique sont liées
- Développer les nouveaux moyens de communication, avec un aménagement public maîtrisé
- Maintenir et développer l'habitat pour accompagner la croissance démographique
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité
- Développer de l'activité

■ Conserver les savoir-faire, valoriser les pratiques locales et structurer des filières de qualité

- Se structurer en filières basées sur des cahiers des charges
- Favoriser le tourisme intelligent, à la fois vert, culturel, historique
- Conserver et perpétuer les savoir-faire
- S'appuyer sur la connaissance du patrimoine pour développer les projets
- Forêt
- S'appuyer sur les idées du territoire et les hiérarchiser par rapport à des priorités
- Urbanisme et architecture
- Agriculture
- Maîtriser la faune sauvage pour préserver les espaces agricoles
- Comment adapter la réglementation au territoire ?

■ Eduquer, former et partager les expériences réussies

- Eduquer, se projeter, sensibiliser
- Eduquer pour mieux protéger et valoriser
- Former et accompagner les porteurs de projet en valorisant les exemples de réussites en lien avec le patrimoine :
 - Sur l'exemple de l'habitat et du bâti : conseil, formation, expérimentation
 - Sur l'exemple du tourisme : fédérer, mettre du lien et communiquer
 - Sur l'exemple de la forêt : développer le bois de chauffage et le granulé de bois

Comment accompagner le renouveau démographique du territoire en préservant la personnalité et la qualité de vie du territoire ?

■ Eviter le mitage et la banalisation du territoire en proposant un développement « urbain » en harmonie avec le paysage et en phase avec les attentes de la population

- Eviter le mitage
- Maitrise de l'urbanisme
- Maitriser l'urbanisme et aménager en cohérence avec le bâti existant
- Utiliser les moyens disponibles
- Eviter le mitage et la banalisation du territoire avec une densification de l'habitat intégré à l'environnement favorisant le lien et la mixité sociale
- Constructions nouvelles : trouver l'équilibre entre harmonie des paysages et capacité financière des nouvelles populations
- Identifier, préserver et mettre en valeur le patrimoine
- Harmonisation (mise en cohérence) des zonages dans le respect de l'environnement
- Accompagner (techniquement, financièrement, réglementairement) et anticiper pour un habitat de qualité (architecture, paysage et qualité de vie)
- Entretien et valoriser l'espace pour le rendre attractif et préserver la personnalité et la qualité de vie.
- Distinguer en matière de politique et d'accompagnement le cœur et l'aire d'adhésion
- Valoriser le patrimoine existant (historique, minier et naturel) en construisant une cohérence pour l'ensemble du territoire

■ Une offre de logement adaptée

- Favoriser l'offre de logements permanents qui s'intègrent harmonieusement au territoire et qui répondent aux besoins d'aujourd'hui (prix, confort, écologie) et accessible au plus grand nombre
- Apporter une offre de logement adaptée
- Créer les conditions matérielles de l'accueil
- Développer l'offre (logement, foncier) avec une priorité pour la rénovation de l'existant.
- Développer une offre de logement intégrée au territoire

■ Développer une activité intégrée

- Permettre l'activité
- Développer l'emploi : permettre l'installation en pensant localement
- Développer et soutenir l'activité économique
- Développer les activités économiques maîtrisées
- Soutenir et favoriser des activités s'appuyant sur le patrimoine bâti, naturel et culturel (maintien et adaptation des savoir-faire) et des activités nouvelles compatibles avec le caractère du territoire

Agricole :

- Développer et encourager une agriculture identitaire du territoire
- Développer les produits grâce à l'image du territoire (Label) et réciproquement pour développer l'attractivité locale

Touristique :

- Importance de la question du développement touristique
- Surmonter les handicaps qui compromettent le développement touristique Labelliser les hébergements authentiques et correspondants à des démarches exemplaires
- Développer l'hébergement touristique autour de sites remarquables
- Animer et faire connaître le patrimoine, en lien avec le parc national

■ **Maintien les services sur le territoire**

- Maintenir les services publics indispensables à la vie quotidienne
- Créer les conditions de maintien des services
- Garantir une offre satisfaisante de services et de culture
- Maintenir des services de proximité en innovant dans leur mise en œuvre

■ **Intégrer une réflexion sur les modes de déplacement**

- La question des transports sur le territoire doit être intégrée à la réflexion sur l'implantation des habitants
- Engager une réflexion sur les modes de déplacements aux différentes échelles du territoire
- Faciliter l'accessibilité à la zone cœur

■ **Encourager la population à s'impliquer pour l'avenir de son territoire**

- Ecouter, associer et engager le territoire
- Faire vivre et animer le territoire
- Permettre l'existence d'un sentiment d'appartenance
- Eduquer et soutenir les démarches d'éco-responsabilité
- Un développement démographique respectueux de l'environnement
- Lien entre le tourisme et le renouveau démographique.

■ **Favoriser l'équilibre et la mixité de la population**

- Equilibre entre population active et population retraitée et non permanente
- Choisir « Quels habitants » ?
- Favoriser la mixité de la population
- Favoriser la mixité et l'intégration
- Définir des objectifs
- Créer des conditions favorables à l'intégration des nouveaux arrivants

Comment favoriser une agriculture dynamique qui produise aussi des paysages ouverts et une nature en bonne santé ?

■ L'agriculture, pilier du territoire : construire une stratégie de développement multifonctionnel

- Développer une stratégie globale pour l'agriculture
- Une agriculture « durable » adaptée au territoire et à ses enjeux
- Agriculteurs d'intérêt public= jardiniers de l'espace
- Mieux intégrer l'agriculture sur le territoire : échanges de matière organique et valorisation du bois
- Trouver des parades à un milieu naturel contraignant

■ Réaffirmer la place du pastoralisme comme gestionnaire des milieux ouverts

- Agir régulièrement pour maintenir les milieux ouverts et reconquérir
- Maintenir les milieux ouverts menacés par l'enrésinement et les accrus forestiers
- Développer le pastoralisme durable
- Redévelopper le pâturage
- Favoriser les activités qui entretiennent et rouvrent l'espace
- Rouvrir l'espace par l'écobuage et l'élevage
- Favoriser l'élevage extensif
- Débroussailler pour accroître la ressource en herbe
- « Extensifier »

■ Réhabiliter la châtaigneraie

- Réhabiliter la châtaigneraie
- Réhabiliter la châtaigneraie : ses infrastructures et sa qualité

■ Agir en faveur de l'installation pour maintenir une agriculture paysanne

- Favoriser l'installation
- Installation durable de l'agriculture
- Installer des agriculteurs
- Aider l'installation des jeunes et vérifier la viabilité de l'activité
- Favoriser l'installation en constituant des réserves foncières communales au profit de l'agriculture
- Pousser les institutions autour de l'agriculture à intégrer la pluriactivité en amont des projets
- Favoriser les transmissions et les installations
- Résoudre le problème de la main d'œuvre
- Gérer la réglementation et les contraintes
- Sécuriser les exploitations existantes

■ Protéger le foncier agricole et le mettre à disposition

- Accès au foncier, surtout pour l'installation
- Réduire la contrainte du foncier pour l'installation
- Résoudre le problème de l'accès au foncier
- Favoriser l'accès au foncier agricole
- Protéger et réhabiliter le foncier agricole
- Préserver les terrains agricoles

■ Favoriser les pratiques compatibles avec l'environnement

- Favoriser les pratiques compatibles avec l'environnement
- Développer des systèmes de production compatibles avec les ressources et le patrimoine
- Développer la formation et le conseil
- Pédagogie et sensibiliser au respect de l'environnement
- Inciter au changement avec l'image et aux financements du Parc National
- Gérer les problèmes d'eau

■ Valoriser les productions agricoles notamment par la structuration des filières, le développement des labels, les circuits courts et la diversification

- Que la production assure des revenus décents : label, bio, circuits courts, transformation et nouvelles filières de commercialisation
- Assurer des revenus décents par les prix
- Mieux valoriser les productions agricoles
- Mieux valoriser les productions
- Valorisation et structuration des filières
- Mieux valoriser: Circuits courts, Bio, labels qualité /territoire
- Valoriser les produits en local, en misant sur une image de qualité
- Partir des attentes des consommateurs (Vente directe / AMAP)
- Développer les circuits courts agriculteurs-touristes
- Valoriser les productions par les circuits courts
- Favoriser les circuits courts
- Labelliser
- Labelliser les produits agricoles « image parc »
- Aider le travail en commun (CUMA, etc.)
- Diversification des activités des agriculteurs

■ Développer les synergies entre l'agriculture et la forêt

- Exploitation forestière
- Développer la double activité agriculture / filière bois
- Développer la double activité agriculture / filière bois

■ Gérer le grand gibier